

LA FGTB OPPOSE UN NON CATEGORIQUE AU PACTE BUDGETAIRE ET AU “TWO-PACK”

Le 2 mars dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont signé un traité budgétaire, appelé également Pacte budgétaire.

Ce traité impose d'importantes restrictions aux finances publiques parce qu'il stipule : qu'un budget doit en principe toujours présenter un équilibre ou un excédent; que les Etats membres et donc aussi la Belgique doivent oeuvrer à la réalisation d'un excédent budgétaire structurel de 0,5%; qu'en cas de progression insuffisante vers l'objectif budgétaire, un mécanisme de correction automatique se met en marche. De plus, ce mécanisme de correction doit être inscrit dans la Constitution sous peine d'une sanction de 0,1% du PIB (= 350 millions d'euros pour la Belgique). Tous ces principes doivent être inscrits dans la Constitution des pays signataires.

Le Comité fédéral de la FGTB rejette ce pacte parce qu'il est indésirable, antidémocratique et contreproductif

Ce pacte est un pacte de stagnation parce qu'il rend impossible tout effort de soutien à la croissance et n'offre donc aucune perspective de s'attaquer au chômage massif en Europe ! Il institutionnalise une politique d'austérité draconienne en inscrivant la rigueur budgétaire dans la constitution des Etats membres. Le nouveau traité rendra tout déficit impossible (= stabilisateurs automatiques). Il constitue, par conséquent, une menace directe pour l'Etat social développé après la deuxième guerre mondiale. Ainsi le Traité va conférer aux institutions de l'Union européenne le pouvoir de sanctionner automatiquement les Etats membres qui tardent à renforcer les politiques antisociales déjà en cours : modération salariale (révision de l'index), privatisations, réductions des dépenses publiques, suppression des conventions collectives nationales, recul de l'âge de la pension... Le démantèlement des conquêtes que les travailleurs ont obtenues en 125 ans de luttes sociales – et par conséquent l'affaiblissement considérable des organisations syndicales – est clairement programmé. Si ce Traité passe, il sera bientôt illégal et anticonstitutionnel de revendiquer le maintien ou la récupération de nos droits. Ce pacte est antidémocratique : il accentuera le déficit démocratique déjà présent dans l'UE parce que le "two-pack" permet à la Commission européenne de décider des budgets déposés avant que les parlements nationaux n'aient eu l'occasion d'en discuter. Il donne, en outre, lieu à un élargissement larvé des compétences de l'UE.

La FGTB demande, par conséquent, aux parlementaires belges de ne pas ratifier ce pacte antisocial qui entraînerait la Belgique et toute l'Union européenne dans l'austérité, la récession, la régression sociale et l'explosion du chômage. Elle demande également aux Parlementaires d'empêcher l'adhésion de la Belgique au « two-pack » lors du Conseil des ministres européens des 28 et 29 juin. Ce two-pack vise à faire passer la « Règle d'or » du TSCG par la voie de deux règlements européens qui seraient directement applicables, indépendamment du vote sur le Traité. Nous n'acceptons pas que le suffrage universel soit vidé de son contenu.

Les Etats membres doivent revenir à des finances publiques saines, mais en passant par une relance durable, une fiscalité juste avec notamment l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, le renforcement de la lutte contre la fraude, l'instauration d'euro-obligations, un contrôle renforcé du secteur financier et un rôle plus actif pour la Banque

centrale européenne. Le pacte budgétaire étouffe dans l'oeuf tout potentiel de croissance parce qu'il n'est basé que sur une politique d'austérité linéaire.